



10/05/2011

Gaz de schiste : les clés du débat

ENERGIE - L'Assemblée nationale débat ce mardi d'une loi visant à interdire l'exploitation des gaz de schiste. Entre enjeux environnementaux et indépendance énergétique, de quoi va-t-il être question ?

Cette image a été l'étincelle qui a allumé la bataille contre les gaz de schiste: un homme approche une allumette de son robinet et l'eau... prend feu. Cet extrait du documentaire américain Gasland, de Josh Fox, a traversé l'Atlantique en juin 2010, et a provoqué une vive émotion chez les écologistes et les citoyens qui ont découvert début 2011 que des permis de prospection de gaz de schiste avaient été accordés dans leur région, sans aucune consultation, par le ministère de l'Ecologie.



Des opposants aux explorations de gaz de schiste, à Meaux, le 17 avril 2011. —WITT/SIPA

Qui s'oppose aux gaz de schiste ?

Menée à son départ par José Bové, la lutte contre l'autorisation des gaz de schiste a démarré début 2011 avec une pétition en ligne, qui a recueilli plus de 25.000 signatures en seulement quinze jours. Des collectifs de citoyens se sont ensuite créés dans les régions concernées, principalement en Ardèche et en Seine-et-Marne, et des rassemblements ont été régulièrement organisés pour demander l'abrogation pure et simple des permis de forage.

Pourquoi y a-t-il des opposants ?

A la lumière de l'expérience américaine, les opposants aux gaz de schiste redoutent une pollution durable de l'environnement et une destruction des paysages. Les gaz de schiste sont dits «non conventionnels» car ils ne sont pas présents en nappe dans le sous-sol mais répartis un peu partout dans des poches en profondeur. Ils sont donc difficiles à extraire et le procédé de fracturation hydraulique est très critiqué pour sa forte consommation d'eau et le risque de contamination des nappes phréatiques par des produits chimiques potentiellement cancérigènes.

Ne peut-on pas les extraire autrement ?

Si la ministre de l'Ecologie, Nathalie Kosciusko-Morizet, assure que «la façon dont cela s'est passé aux Etats-Unis, où l'on a vu une dévastation importante du paysage, et des risques importants pour l'environnement, est inenvisageable et inacceptable en France», on ne connaît pas encore d'autre méthode que la fracturation hydraulique. «Ces permis ont été accordés par Jean-Louis Borloo sans préciser la technologie, mais il n'y a qu'une technologie possible pour exploiter le gaz de schiste», a déclaré la ministre mardi matin sur RMC/BFM-TV, ajoutant que cette technologie est «mal maîtrisée et a montré des dégâts aux Etats-Unis».

Qu'y a-t-il à gagner à exploiter les gaz de schiste?

Le pré-rapport rendu au ministère de l'Ecologie estime qu'«il serait dommageable, pour l'économie et pour l'emploi, que notre pays aille jusqu'à s'interdire (...) de disposer d'une évaluation approfondie de la richesse potentielle». Et cette richesse serait «colossale» selon les calculs de Total: la seule zone prospectée autour de Montélimar pourrait permettre d'extraire 950 milliards de mètres cube de gaz, soit 21 fois la consommation annuelle de gaz en France. Les industriels estiment que dix années d'énergie pourraient être assurées, et brandissent la menace du litre de super à deux euros pour inciter à investir dans la recherche de nouveaux hydrocarbures.

Comment le gouvernement répond à cette polémique?

Depuis début 2011, le gouvernement tente de faire face à l'opposition aux gaz de schiste. En février dernier, Nathalie Kosciusko-Morizet annonçait un gel des forages, instaurant un moratoire jusqu'à fin mai, prolongé jusqu'au 15 juin par François Fillon. En avril, le député UMP Christian Jacob dépose une proposition de loi visant à interdire l'exploitation des gaz de schiste, soutenue par le Premier ministre François Fillon qui estime que les autorisations déjà données doivent être annulées. Entre temps, le pré-rapport demandé par le ministère de l'Ecologie se prononce en faveur à des travaux de recherche et aux tests d'exploration, mais sous un contrôle strict.

Qu'est-ce qui est débattu aujourd'hui à l'Assemblée nationale?

Les députés débattent mardi de la proposition de loi de Christian Jacob, fortement contestée depuis que des amendements, déposés par la commission du Développement durable en ont modifié le contenu. Alors que l'original demandait l'abrogation pure et simple des permis accordés, le texte n'évoque plus que la fracturation hydraulique et seules les entreprises déclarant y avoir recours seraient interdites de forages.

Le groupe socialiste à l'Assemblée nationale a annoncé que «les conditions ne sont pas réunies» pour voter cette loi, dénonçant des «ambiguïtés» dans la rédaction. Les écologistes, dont Nicolas Hulot, étaient présents mardi matin à l'Assemblée pour manifester leur opposition aux forages. Les députés doivent se prononcer mercredi par un vote solennel sur l'ensemble de ce texte que le Sénat examinera à son tour le 1er juin.

—Audrey Chauvet